

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°001/2023 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY, Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°001/2023 :

*Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité
et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes
Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,*

►Adopte le Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°002/2023 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROQUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°002/2023 :

Vu l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

*Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la
République (NOTRe),*

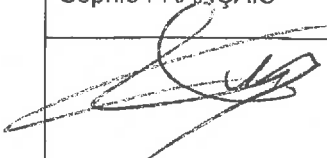
*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai
de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les
engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport
donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur
prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 janvier 2023,*

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Le Conseil municipal

➤Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 présenté ce jour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°003/2023 – DEMANDE D'AIDE DU DÉPARTEMENT POUR INSTALLATION
DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Mailhé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Mailté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°003/2023 :

*Considérant le soutien financier du Département de la Sarthe pour les systèmes de récupération des
eaux de pluie,*

Vu le projet d'installation de récupérateurs d'eaux de pluie aux services techniques et au gymnase,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 janvier 2023,*

Après avoir entendu l'exposé de Delphine DELAHAYE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

**►Décide de solliciter le soutien financier du Département de la Sarthe pour les systèmes de
récupération des eaux de pluie,**

► Autorise M. le Maire à déposer le dossier de candidature et toutes les pièces s'y rapportant.

► Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°004/2023 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX
DIVERS

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY, Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°004/2023 :

Vu le code de la commande publique,

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8,

Vu la Convention de groupement de commandes concernant les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) en agglomération, hors agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes.

Après avis de la commission « Voirie, Réseaux et Urbanisme » réunie le 11 janvier 2023,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 janvier 2023,

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Le Conseil municipal,

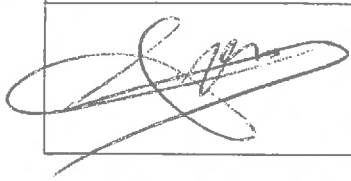
A l'unanimité,

➤**Décide d'adhérer au groupement de commandes voirie pour les travaux de voirie et réseaux divers à compter du 1^{er} janvier 2024.**

➤**Autorise le Maire à signer la Convention de groupement de commandes concernant les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) en agglomération, hors agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes.**

➤**Désigne Pascal BRETON, membre titulaire, et Patrick CORVAISIER, membre suppléant, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.**

➤**Autorise la Communauté de communes à coordonner le groupement de commandes.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°005/2023 – NUMEROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE
NOM DE VOIES

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY, Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°005/2023 :

Pour l'implantation de la fibre optique, Pascal BRETON propose au Conseil municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

A l'unanimité,

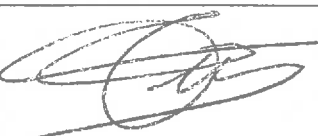
Modifie et complète les délibérations n°128/2021 du 16 novembre 2021, n°013/2022 du 22 février 2022, n°044/2022 du 29 mars 2022, n°070/2022 du 17 mai 2022 et n°184/2022 du 13 décembre 2022

► *Décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,*

► *Charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons.*

► *Charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,*

► *Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service de la Direction Départementale des Finances Publiques.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°006/2023 : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION
ADOPTANT LA CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE
D'AMÉNAGEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY, Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°006/2023 :

Vu la délibération n°137/2022 du Conseil municipal du 15 novembre 2022, validant le reversement d'une partie de la taxe d'Aménagement à la Communauté de communes du Val de Sarthe pour être en conformité avec l'article 109 de la loi de finances 2022 rendant obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement entre Communes membres et Communauté de communes au prorata des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité,

Vu l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 rendant à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI,

Vu la nécessité de délibérer avant le 1^{er} février 2023,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 janvier 2023,

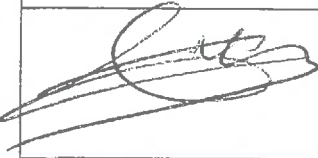
Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Par 14 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions,

➤ *Abroge la délibération n°137/2023 du Conseil municipal du 15 novembre 2022*

➤ *Décide de supprimer l'accord de partage et de conserver les recettes de la Taxe d'Aménagement perçues sur la commune.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°007/2023 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE A
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'UNE PARTIE DE SERVICE
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA DANSE

L' an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY, Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°007/2023 :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu le transfert de la compétence enseignement de la danse à la Communauté de Communes du Val de Sarthe au 1er Janvier 2022,

Vu la convention de mise à disposition d'une partie du service Danse de la Commune de La Suze (gestion administrative) à la Communauté de communes du 1^{er} janvier au 30 juin 2022,

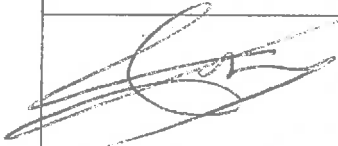
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 janvier 2023,

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de partie du service Danse de la Commune à la Communauté de communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°008/2023 – REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE D'UN AGENT
VALIDATION PERMIS DE CONDUIRE POIDS LOURD

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°008/2023 :

Vu le reçu du Docteur Claude BESNARD en date du 6 décembre 2022 de 36,00 €.

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 janvier 2023,*

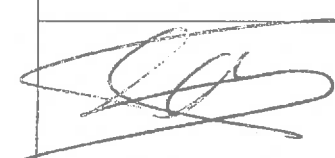
Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Décide de rembourser à l'agent concerné la somme de 36,00 € correspondant à sa visite
médicale permis de conduire poids lourds du 6 décembre 2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°009/2023 – REMBOURSEMENT A LA COMMUNE
D'INDEMNITES JOURNALIERES PERCUES A TORT PAR UN AGENT

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY, Emmanuelle PARIS
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°009/2023 :

Vu l'article L711-6 du Code général de la Fonction Publique,

Considérant qu'un agent titulaire, en arrêt maladie, a perçu à tort des indemnités journalières de la sécurité sociale alors qu'il a reçu son salaire à plein traitement,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation, au vu des décomptes de la Sécurité Sociale,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 janvier 2023,

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Décide de demander le remboursement à l'agent concerné pour la somme de 3 574,62€ correspondant aux indemnités journalières qu'il a reçues à tort.

➤Autorise Le Maire à émettre le titre correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°010/2023 – POSTES SAISONNIERS ESPACES VERTS

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°010/2023 :

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),*

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique

*Considérant le surcroît de travail du service Espaces Verts dû à la saison et au remplacement des
agents pendant la période estivale,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 janvier 2023,*

Entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité, décide de,

- *Créer 1 poste d'Adjoint technique Territorial à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 Août 2023.*
- *Créer 1 poste d'Adjoint technique Territorial à compter du 1^{er} mai jusqu'au 31 Août 2023.*
- *Créer 1 poste d'Adjoint technique Territorial à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 Août 2023.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°011/2023 -AVANTAGES EN NATURE REPAS - PERSONNEL COMMUNAL

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, BAZIN Annabelle, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°011/2023 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 232-1 du code de la sécurité sociale,

Vu le Code des Impôts,

*Vu l'arrêté du 10 décembre 2022 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des
cotisations sociales,*

*Vu la circulaire interministérielle DSS/DFSS/5B/2003/07 du 7 janvier 2003 relative à la mise en
œuvre et à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale
et des frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale,*

Vu la circulaire ministérielle du 19 août 2005,

Vu le bulletin officiel des impôts n°10 du 3 février 2012,

*Vu l'article L 2123-18-1-1 du CGCT. Ainsi cet article prévoit qu'une délibération définisse les
avantages en nature repas pouvant être attribués aux agents.*

Salariés concernés :

*Tous les salariés sont concernés au même titre par cette réglementation, qu'ils soient fonctionnaires
titulaires, stagiaires ou agents contractuels de droit public ou de droit privé (contrats aidés....).
Cependant, l'intégration des avantages en nature dans l'assiette de cotisations est différente selon le
statut de l'agent :*

➤ Fonctionnaires affiliés à la CNRACL : comme tous les accessoires de traitement (indemnités,
supplément familial....), les avantages en nature sont soumis uniquement à la CSG et CRDS
et aux cotisations salariales et patronales au titre du régime de retraite additionnelle de la
fonction publique ;

➤ Agents affiliés à l'IRCANTEC (fonctionnaires effectuant moins de 28 heures par semaine et
contractuels de droit public et de droit privé) : les avantages en nature sont soumis aux mêmes
cotisations salariales et patronales que le traitement et dans les mêmes conditions.

*Pour tous les agents (CNRACL et IRCANTEC), les avantages en nature sont intégrés dans le revenu
imposable dans les mêmes conditions que le traitement principal. La prise en compte et la
valorisation des avantages définis ci-après sont déjà effectives sur les salaires des agents concernés
de la commune.*

.../...

Compte tenu des missions qui leur sont confiées et des contraintes en résultant, la collectivité peut servir des repas à certains personnels de services concernés par ce dispositif :

- Les ATSEM.
- Les personnels du service restauration.
- Les personnels du service animation.

Valeur de l'avantage en nature repas :

La valeur minimum forfaitaire de l'avantage en nature repas est définie par arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

Pour information, au 1^{er} janvier 2023, la fourniture de repas à titre gratuit est évaluée par l'URSSAF à 5,20€ par repas, quelle que soit la rémunération perçue par le bénéficiaire.

Le montant de référence pour le calcul de cet avantage évolue conformément au montant annuel fixé par l'URSSAF.

Il est précisé que les repas remboursés aux salariés dans le cadre de déplacements professionnels hors de leur résidence administrative ne constituent pas des avantages en nature et ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

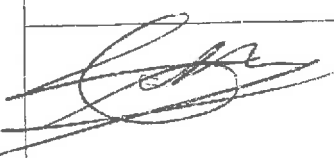
Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Approuve les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel municipal décrites ci-dessus.

➤Précise que le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature évolue conformément au montant annuel défini par l'URSSAF.

➤Autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°012/2023 – CLASSE DES CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU COLLÈGE –
TARIF DES REPAS AU SDIS72

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY, Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°012/2023 :

Considérant le projet de classe des cadets de la sécurité civile au collège de La Suze sur Sarthe,
Vu l'organisation d'une semaine d'immersion des 12 jeunes retenus pour ce dispositif au collège de La Suze sur Sarthe du 13 au 16/17 février 2023,

Vu la délibération n°177/2022 du 13 décembre 2022 fixant les tarifs du restaurant scolaire,
Vu l'avis de la commission « Scolaire, Péri-scolaire, Restauration » réunie le 6 octobre 2022,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 janvier 2023,

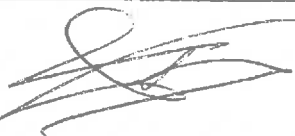
Après avoir entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

►Décide de fixer le prix du repas à 5€ pour les jeunes cadets de la sécurité civile du collège de La Suze sur Sarthe et leurs encadrants pour les repas pris pendant leur semaine d'immersion au restaurant satellite de la Renardière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°013/2023 – CLASSE DES CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU COLLÈGE –
PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'HABILLEMENT

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°013/2023 :

Considérant le projet de classe des cadets de la sécurité civile au collège de La Suze sur Sarthe,

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser l'engagement citoyen des jeunes

*Considérant la demande du Collège AJ Trouvé Chauvel de participation aux frais d'habillement des
jeunes cadets,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 janvier 2023,*

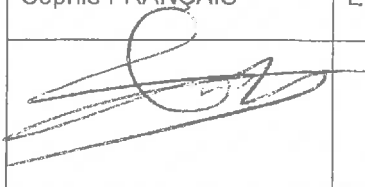
Après avoir entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Décide de participer à l'habillement des cadets de la sécurité civile pour 122,62€ par tenue
pour les cadets suzerains.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°014/2023 – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE LA
RENARDIERE

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°014/2023 :

Vu la participation de l'école de La Renardière à l'appel à projet projet «Parcours Educatif Artistique et Culturel 1^{er} degré » organisé par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC),

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 janvier 2023,

Vu la dotation de 900€ versée à la commune qui a la compétence en matière de fonctionnement des écoles élémentaires,

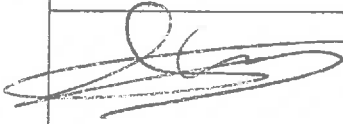
Après avoir entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

»Décide de verser une subvention exceptionnelle de 900€ à la coopérative scolaire de l'école La Renardière correspondant à la dotation reçue de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle pour la participation de l'école au projet « Parcours Educatif Artistique et Culturel 1^{er} degré ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°015/2023 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DU
BATIMENT 26 RUE DES COURTILS AU PINCEAU EN LIBERTÉ

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°015/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu la demande de l'association « Le Pinceau en Liberté » pour disposer d'un espace pour son
activité de cours de dessin et de peinture,*

*Considérant que le bâtiment 26 rue des Courtils est disponible depuis la fermeture du centre des
Finances Publiques,*

*Après avis de la commission « communication, culture, fêtes communales, marchés » réunie le 16
janvier 2023,*

Après avoir entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Approuve la convention de mise à disposition de l'espace au rez-de-chaussée du bâtiment situé
26 rue des Courtils à l'association « Le pinceau en liberté ».**

➤Autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°016/2023 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DU
BATIMENT 26 RUE DES COURTILS AU CLUB PHOTO F8/4S

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°016/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association « F8/4S » pour disposer d'un espace pour son activité de photo,
Considérant que le bâtiment 26 rue des Courtils est disponible depuis la fermeture du centre des
Finances Publiques,

Après avis de la commission « communication, culture, fêtes communales, marchés » réunie le 16
janvier 2023,

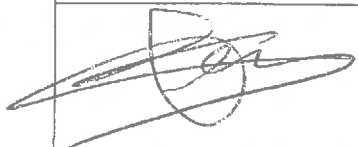
Après avoir entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,

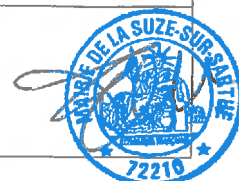
Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Approuve la convention de mise à disposition de l'espace au rez-de-chaussée du bâtiment situé
26 rue des Courtils à l'association « F8/4S ».

➤Autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°017/2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLLENIZ
LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS
(RAGONDINS)

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°017/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 19 du Règlement UE n°1143/2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2016 portant sur la lutte contre le ragondin et le rat musqué,

Considérant la nécessité de mener une lutte collective contre les ragondins,

*Vu les actions menées par POLLENIZ, Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour organiser la
prévention, la surveillance et la lutte contre les ragondins et rats musqués, présents sur le territoire
de la commune en lien avec le GDON,*

*Après avis de la commission « Vie quotidienne, sécurité, cérémonies, sport » réunie le 17 janvier
2023,*

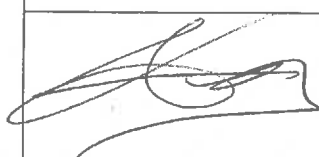
*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 janvier 2023,*

Après avoir entendu l'exposé de Delphine DELAHAYE,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

**Approuve la convention de partenariat 2022 avec Polleniz pour un programme de prévention, de
surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°018/2023 – SUBVENTION GDON

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Patrice OLIVIER et Delphine DELAHAYE ne participent pas au vote.

Délibération n°018/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2016 portant sur la lutte contre le ragondin et le rat musqué,

*Considérant la création d'un Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles (GDON) sur
la commune de La Suze afin de mener une lutte collective contre les ragondins,*

*Considérant que les piègeurs ont capturé 204 ragondins sur la période allant du 5 novembre 2021
au 31 décembre 2022,*

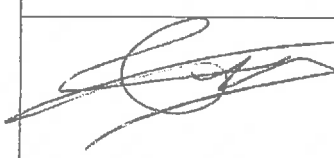
*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 janvier 2023,*

Après avoir entendu l'exposé de Delphine DELAHAYE,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- **Décide de verser une subvention au Groupement de Défense des Organismes Nuisibles de La
Suze de 2€ par capture, soit 408 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°019/2023 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES ECOLES
PUBLIQUES

*L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°019/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation du Carnaval les 18 et 19 mars 2023,

Considérant que l'Amicale des Ecoles Publiques règle une partie des animations,

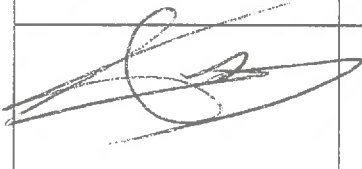
Considérant le coût engendré,

Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité,

**➤Décide d'allouer à l'Amicale des Ecoles Publiques une subvention exceptionnelle d'un
montant maximum de 1 700€ sur présentation des factures.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°020/2023 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APEL DU SACRÉ CŒUR

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°020/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation du Carnaval les 18 et 19 mars 2023,

Considérant que l'APEL du Sacré Cœur règle le prestataire du spectacle de magie,

Considérant le coût engendré,

Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité,

**➤Décide d'allouer à l'APEL du Sacré Cœur une subvention exceptionnelle d'un montant
maximum de 500€ sur présentation des factures.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Département de la
SARTHE
Mairie de LA SUZE-SUR-
SARTHE
72210

Mis en ligne le :
3 février 2023

Date de convocation :
24 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°021/2023 – PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE VOIE
DOUCE SUR LA ROUTE DU MANS-MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire.

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Malthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~BAZIN Annabelle~~, DUPUY Guillaume,
REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ
Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers
municipaux.

Membres excusés : Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Béatrice PIQUET, Annabelle BAZIN, Yoann HENRY,
Emmanuelle PARIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Sophie FRANÇAIS a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°021/2023 :

*Considérant le projet d'aménagement de création d'une liaison voie douce sur la route du Mans pour
relier les villes de La Suze-sur-Sarthe à Roeze-sur-Sarthe, par la Communauté de communes du Val
de Sarthe,*

Considérant les 3 scénarios envisagés :

Scénario n°1 consistant à mettre en sens unique l'axe routier entre CRVS et l'entrée de La Suze. La
voie libérée accueillerait une piste cyclable bidirectionnelle.

*Entre le giratoire de Beaufeu et CRVS, serait conservé un aménagement routier bidirectionnel avec
un partage de la voirie avec les cyclistes.*

Scénario n°2 consistant à mettre en place certains aménagements routiers (écluses, chicanes,
chaussidou) afin d'apaiser les vitesses et ainsi rapprocher la vitesse des véhicules à celle des vélos.

Scénario n°3 consistant à combler les fossés afin d'aménager des pistes cyclables sur trottoir d'un
seul côté ou des deux.

*Considérant que pour le scénario n°1, certaines entreprises situées route du Mans, rue de la Maison
Neuve et la zone d'activités des Trunetières n'ont pas été consultées,*

*Considérant que les riverains de la route du Mans, du chemin des Trunetières et rue de Roeze n'ont
pas été consultés,*

Considérant qu'aucune information sur l'impact du trafic sur la zone des Trunetières n'a été fournie.

*Considérant que pour le scénario n°1, la présence du sens unique peut avoir un effet dissuasif sur les
habitants des nouveaux lotissements quant à passer par le centre-ville pour sortir du territoire et
diminuer ainsi leur fréquentation dans les commerces situés en hypercentre,*

*Considérant que pour le scénario n°2, la limitation de vitesse à 20 km maximum hors agglomération
semble peu cohérente et que le projet ne parait pas répondre suffisamment aux problèmes de sécurité
de circulation des vélos contenu de l'absence d'éclairage public,*

.../...

*Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,*

*➤Demande à la Communauté de communes la réalisation du scénario n°3 par rapport aux
arguments avancés ci-dessus.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Sophie FRANÇAIS	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
